



Compte-rendu de réunion du 19 octobre 2017 Conseil de quartier de la Zone pavillonnaire

Conseillers de quartier présents 19

Conseillers de quartier excusés 2

Conseillers de quartier absents 14

Le Conseil de quartier (CDQ) de la Zone pavillonnaire a clôturé la vague de rendez-vous citoyens avec les représentants des quartiers. Le conseil s'est réuni le 19 octobre 2017 à 19h30. Cette troisième séance a mobilisé un peu moins de participants mais la dynamique était toujours présente.

Monsieur Claude KOPELIANSKIS (M. K.), Maire-adjoint en charge du quartier de la Zone pavillonnaire ouvre le débat en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers présents. Il les remercie, par ailleurs de leur implication.

M. K. rappelle l'organisation des CDQ en mentionnant le fait que la création des 3 quartiers implique la gestion singulière de chaque territoire. Par la suite, il présente l'organisation de la réunion.

La réunion s'est poursuivie autour de l'ordre du jour suivant :

- 1. Retour sur la dernière réunion de quartier**
- 2. Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion**
- 3. Programme de travail et échange avec l'auditoire**
- 4. Agenda 2018 : Calendrier et ordre du jour de la prochaine séance**

1/ Retour sur la dernière réunion de quartier

Aucune remarque particulière n'a été faite sur le compte-rendu de la dernière réunion de quartier.

2/ Éléments de réponse aux questions posées en amont de la réunion

Les conseillers ont sollicité la Ville sur des points qui recourent diverses missions de la Ville :

Circulation, stationnement, sécurité

Problématiques des engins à roulettes, notamment les vélos

Les conseillers signalent des problèmes d'insécurité causés principalement par les cyclistes qui roulent sur les trottoirs et en sens interdit. Une verbalisation de ces incivilités est demandée.

Une journée de sensibilisation à la sécurité routière a été organisée par le Département au mois d'octobre 2017 pour sensibiliser piétons et cyclistes sur le respect des règles de circulation. Avant

tout, il s'agissait de prévention. Néanmoins, une personne a été verbalisée car elle refusait de traverser dans les passages « cloutés ».

Il est permis de pénaliser ces incivilités mais il faut réussir à prendre les personnes responsables sur le fait.

À noter que les mineurs (jusqu'à l'âge de 12 ans) sont autorisés à circuler sur les trottoirs. Ils ne sont pas verbalisables.

Circulation des bus sur la rue du Maréchal Foch

Des nuisances sonores et des difficultés (passage des piétons, pollution...) engendrées par la circulation des bus et les cyclistes ont été remontées. Les riverains demandent la réduction du passage de ces lignes de bus.

Il s'agit de lignes officielles, leur suppression soulève des problématiques de circulation sur d'autres rues de la commune mentionne M. K.

L'idée de mettre la rue en sens unique n'est pas envisagée car cela poserait également de réels problèmes de circulation.

Des contrôles de vitesses ont été menés sur cette rue. Contrairement à la sensation des riverains, la vitesse est globalement respectée.

Par ailleurs, des études d'enfouissement des réseaux ont démarré. Les travaux – du centre de secours à la rue de la République – sont envisagés au 1^{er} trimestre 2018.

Parking de la gare

La rénovation de la sortie piétonne de ce parking a été demandée.

M. K. souligne que tout cet espace va être revu au niveau de la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine car il s'agit d'une plateforme intercommunale. L'aménagement intégrera certainement un garage à vélos et une caméra de vidéosurveillance.

Stationnement dans la zone pavillonnaire

La mise en place d'une carte de stationnement pour les résidents et les commerçants est suggérée. Le conseiller porteur de cette proposition signale qu'il est difficile de trouver une place de stationnement libre dans la zone pavillonnaire.

Les cartes de stationnement sont à demander directement auprès du prestataire Indigo.

La gestion du stationnement change à partir du 1^{er} janvier 2018. Les amendes relatives au stationnement seront dépénalisées. Un forfait dont le montant est laissé à la liberté des communes viendra remplacer l'amende actuelle. Le coût du stationnement reste inchangé ; seul le dépassement sera forfaitisé à 30 euros.

Stationnement sur les bateaux

Les interventions des conseillers relatives aux difficultés liées au stationnement ont été nombreuses. Plusieurs d'entre eux ont proposé la verbalisation du stationnement devant les bateaux comme le préconise l'Arrêt de la Cour de Cassation.

La Police Municipale recommande aux riverains de les appeler lorsqu'ils sont confrontés à un stationnement abusif ou gênant.

Un débat s'est ensuite engagé au sujet de la dépénalisation des amendes.

Le STIF, (Syndicats des Transports d'Île de France) devenu l'IDFM (Île de France Mobilités) depuis juin 2017 bénéficiera de ressources supplémentaires.

Stationnement rue Laffitte

La mise en place du stationnement payant est demandée sur cette rue. Les conseillers soulignent des voitures ventouses et le fait que les gens ne respectent pas les règles de stationnement.

La Ville ne prévoit pas de stationnement payant sur cette rue.

Les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de la voirie devraient améliorer la vie des riverains.

Rue de la Digue

Les participants demandent à la Ville d'améliorer la sécurité sur cette rue aussi empruntée par les véhicules comme un raccourci. Il est proposé d'interdire la circulation sur cette rue le mercredi et le samedi. Cette proposition est inapplicable car le laboratoire Veolia doit être accessible en semaine.

M. K. signale que beaucoup de travaux ont été entrepris pour faciliter et sécuriser le passage des piétons, notamment :

- création d'un passage piéton,
- création de zones de croisement pour les véhicules
- création de sens prioritaire (du POPD vers la rue Johnson)

L'installation d'un miroir sur l'intersection rue des Côtes/rue Johnson est venue compléter cette série de dispositions visant à garantir un juste équilibre entre piétons et véhicules.

Voirie

Rue du Maréchal Foch

La réfection de la chaussée rue du Maréchal Foch est souhaitée par les conseillers.

Suivant les possibilités budgétaires, la Ville envisage des travaux sur cette rue en 2018.

Passage Marie Louise

Un habitant de cette rue demande à la Ville d'installer un panneau de voie sans issue à l'entrée de ce passage afin d'empêcher le passage de véhicules.

M. K. répond que cette rue est privée, la Ville donne l'autorisation aux frais du demandeur.

Centre aquatique

L'aménagement du centre aquatique est souhaité (matérialisation des accès, entrées et sorties, pose d'un miroir de sécurité).

La pose d'un miroir est également proposée sur cette rue, principalement pour des raisons de visibilité dues aux arbres.

M. K informe que les miroirs sont proposés dans presque toute la Ville. Pour des raisons évidentes de lisibilité du paysage, l'installation de miroirs doit être limitée. La Voirie précise que les arbres ne gênent pas la vue, le projet du miroir n'est donc pas retenu.

Trottoirs

Abribus

Il est demandé à la Ville d'implanter davantage d'abribus, notamment sur l'avenue de Verdun.

L'implantation d'abribus est un sujet récurrent des séances de quartier.

La Ville met en place les abribus aux stations les plus fréquentées.

Bancs à supprimer devant l'école Ledreux

Idem que les abribus, les bancs occupent une part importante des débats pour les 3 quartiers.

La Ville est confrontée à un dilemme. Certains conseillers sont favorables à l'installation de bancs, en l'occurrence devant les écoles. Tandis que d'autres sont totalement réfractaires car les bancs entraînent la présence de personnes et de nuisances sonores nocturnes.

Un conseiller s'interroge sur le bac de fleurs qui a été retiré devant l'établissement.

Ce pot de fleur a été retiré pour des raisons de sécurité. Beaucoup de trottinettes, vélos...circulent autour de l'endroit où était placé le bac de fleurs. Les gens avaient du mal à circuler.

Pour des raisons de responsabilité, la Ville ne peut retenir la solution du jet d'eau. La proposition de mise en place d'une solution électrique n'est pas envisageable. Les fournisseurs de la Ville n'ont pas ces propositions en catalogue.

Encombrement des trottoirs

L'encombrement des trottoirs par des conteneurs est une préoccupation des conseillers.

Les services Techniques précisent que ces conteneurs sont déposés sur les trottoirs par les agents de service des résidences et non par les particuliers.

Fibre optique

Ce point a suscité des interrogations quant au démarrage et aux délais des travaux.

La Ville a rencontré Orange qui est chargé par l'État de raccorder la fibre pour la Ville de Maisons-Laffitte.

Les premiers travaux débuteront au fond du Parc au 2^{ème} trimestre 2018. Le reste de la Ville suivra. 13000 sont recensés dans la commune.

2600 logements seront raccordés en 2018, 5000 en 2019 et 5500 en 2020.

La fin des travaux est prévue du 1^{er} semestre 2020 ?

Orange donne l'accès aux opérateurs Free, Bouygues. Les clients de Numéricable ne bénéficieront pas du raccordement par Orange.

Une réunion publique d'information sera organisée par Orange. La Ville ne participera pas à cette réunion.

Environnement

Le ramassage des déchets verts par la commune est souhaité par les conseillers de quartier.

L'élu de l'Environnement, Monsieur Liégeois, informe qu'à terme, il pourrait être possible d'impliquer les déchets verts dans la méthanisation (fermentation des déchets afin d'obtenir du gaz) à partir du moment où il y aura un tri à la source de ce type de déchets.

Il informe, par ailleurs, que le ramassage des sapins sera opéré dans toute la Ville. L'année dernière, seul le Parc était concerné.

Urbanisme

Promoteurs immobiliers

Un habitant, démarché par les promoteurs immobiliers se demande comment est ce que ces derniers obtiennent le cadastre ?

M. K. répond que ces documents sont d'accès libre ; toute personne peut donc se les procurer.

Les Mansonniens sont de plus en plus sollicités par les promoteurs immobiliers, soulignent les conseillers.

Le Maire a adressé un courrier à la fois aux habitants et aux promoteurs en précisant que la Ville souhaitait « garder la main » sur l'urbanisme.

Divers

Classes surchargées

Les conseillers s'interrogent sur les effectifs des classes et déplorent le fait qu'elles soient surchargées.

Ce n'est pas l'avis de l'Inspectrice de l'Académie qui s'est rendue sur place.

Les délégués s'inquiètent par ailleurs des conséquences de l'augmentation de la population sur les écoles.

La Ville va certainement prendre des dispositifs adaptés à la situation

Sortie piétonne du parking Indigo

Les conseillers déplorent l'état des escaliers.

L'entretien de ce bâtiment est à la charge du prestataire, Indigo. La Ville lui a rappelé ses obligations.

Nuisances sonores de la SNCF et notamment celles qui seront engendrées par EOLE

Les conseillers expriment leurs inquiétudes quant aux nuisances sonores qui seront engendrées par le passage d'EOLE à Maisons-Laffitte.

Pour l'heure, la Ville n'intervient pas sur ce sujet qui est exclusivement de la responsabilité de la SNCF.

Travaux sur la rue Saint Nicolas

Les conseillers demandent des informations sur les travaux réalisés sur cette rue.

Une tranchée a été ouverte entre l'école Ledreux et la boulangerie. La Ville ouvre son réseau pour son usage personnel (fibre optique, bouclage des équipements municipaux).

Travaux sur la rue Pierre Loti

Les travaux, entrepris cette année sur cette rue seront complétés ultérieurement. Il s'agit d'enrobés à froid. Le stationnement des véhicules a empêché de réaliser la totalité des travaux de la chaussée.

Travaux rue Laffitte

Les conseillers s'interrogent sur l'opportunité à ouvrir une tranchée en deux temps sur cette rue.

M. K. répond que le rebouchage de la rue était provisoire et permettait aux gens d'emprunter la rue.

Lampadaires en panne rue Saint Nicolas

Les conseillers signalent une panne de lumière au niveau de l'école.

Le remplacement des ampoules était prévu sur l'agenda du prestataire. Ces lampadaires ont été réparés il y a quelques semaines.

Suppression de potelets rue du Gros Murger et rue des Tirs

Il est demandé de supprimer les balises car elles sont gênantes à la circulation. M. K. répond que toutes les balises en plastique seront progressivement remplacées par des potelets à mémoire de forme, beaucoup plus résistants.

Projets immobiliers

Le sujet des projets immobiliers a mobilisé l'attention des participants.

Rue de la Passerelle

il s'agit d'un des périmètres de veille foncière faisant l'objet d'une convention avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) en date du 18/07/2017, composé de 7 parcelles, sur lequel les études de programmation sont en cours.

Rue d'Alsace

Il s'agit de l'opération de BOUYGUES IMMOBILIER à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle. Il est prévu la réalisation de 46 logements. Le permis de construire fait l'objet de recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Pavillon Adèle

Situé au 45 avenue de Saint-Germain, le permis de construire est actuellement en cours d'instruction pour la démolition de l'existant et la construction d'un bâtiment mixte comprenant : un pôle médical et une résidence pour seniors.

Ce n'est pas la Ville qui va gérer ce projet mais la Fondation de l'Hôpital des Courses.

Parking du marché

Il y a un recours sur la délibération de déclassement d'une parcelle, le projet est donc suspendu pour le moment.

Projet de construction d'un lycée

Les conseillers se demandent pourquoi le projet de construction d'un lycée n'a pas abouti ?

M. K. répond que l'Éducation Nationale n'a pas validé ce projet car le nombre d'élèves mansonniens susceptible d'y accéder était insuffisant.

Commissions

La création de groupes de travail est laissée à l'initiative des délégués de quartier suivant les sujets de leurs choix.

La Ville reste, bien entendu, disponible pour tout appui que les conseillers jugeront utile.

4/ Agenda 2018 : calendrier et ordre du jour de la prochaine réunion

La prochaine séance de quartier est fixée au Printemps prochain.

Dans l'intervalle, les conseillers sont libres d'organiser des commissions et les faire vivre.

Fin de la réunion à 21h.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36